

Le respect du cahier des charges de l'AOP Noix du Périgord fait l'objet de contrôles effectués, d'une part, par le Syndicat professionnel en collaboration avec un organisme certificateur indépendant, et d'autre part, par les représentants des administrations concernées.



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

L'INAO - www.inao.gouv.fr

Créé en 1935, l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO) chargé de la gestion des AOC dans tous les secteurs de l'agro-alimentaire est devenu l'Institut National de l'origine et de la qualité depuis le 1er janvier 2007. Dans le cadre de ses missions, l'INAO instruit les demandes de reconnaissance des produits en AOC, IGP, STG, assure le suivi des organismes de défense et de gestion (ODG) et assure le contrôle des signes d'identification de la qualité et de l'origine. L'Institut procède à l'agrément et à l'évaluation des organismes de contrôle, il approuve les plans de contrôle, il habilite les opérateurs qui souhaitent s'inscrire dans une démarche qualité, il supervise le dispositif de contrôle.



CERTISUD - www.certisud.fr

Le contrôle du respect du cahier des charges est effectué, en **externe**, par un organisme tiers indépendant agréé par l'INAO. Pour la Noix du Périgord, le plan de contrôle a été élaboré par CERTISUD en concertation avec le Syndicat professionnel. Ce plan s'appuie sur l'identification des points à contrôler tout au long de l'élaboration du produit, au niveau du producteur, des entreprises qui transforment et conditionnent, et au niveau du produit lui-même. La qualité gustative et la typicité des noix et cerneaux sont régulièrement contrôlées, au stade mise en marché, par une commission d'examen organoleptique. Cette commission est composée de 3 collègues : producteurs, techniciens et utilisateurs du produit, qui jugent les produits présentés sous forme d'échantillons anonymés, sous la vigilance de l'agent de contrôle de Certisud. Un manquement de l'opérateur est traité, en fonction de son degré de gravité, suivant une procédure inscrite dans le plan de contrôle.



DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) - www.economie.gouv.fr/dgccrf

Les agents du Service des Fraudes sont habilités à faire des contrôles au stade expédition et au niveau de la distribution afin de s'assurer qu'il n'y a pas tromperie sur la qualité. L'INAO et la DGCCRF veillent ensemble à ce qu'il n'y ait pas d'usurpation du nom «Périgord» (pour des produits d'importation par exemple). Ils luttent contre toute pratique susceptible d'induire en erreur le consommateur quant à la véritable origine du produit (imitation, évocation, contrefaçon...).